RÈGLEMENTATION :
LES MINISTÈRES CONCERNÉS

Quelle que soit la structure d'un établissement produisant pâtisseries, friandises, glaces, viennoiseries…l'hygiène doit y être irréprochable. Notamment lors des contrôles de la direction départementale de la protection des populations : la DD(CS)PP.

Comment ces contrôles sont-ils organisés ?

La prise en charge des contrôles sanitaires s'opèrent sur tous les maillons de l'alimentation humaine et animale. Trois ministères s'y emploient.

TROIS MINISTÈRES

1 Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les agents de ce ministère fonctionnent à partir des avis délivrés par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

La DGAL (Direction générale de l'alimentation) dépend de cette structure. La DGAL instruit la règlementation. Elle organise également les contrôles qui en découlent.

- Plan stratégique 2021-2023. Il s'agit de préserver la sécurité sanitaires des aliments en tenant compte des interactions entre santés humaines, animale, végétale et environnementale.
    - Le service des actions sanitaires. S'occupe des contrôles officiels pour tous les produits animaux et végétaux.
    - Le service du pilotage de la performance sanitaire et de l'international.

La DD(CS)PP mènent les contrôles sur le terrain, ainsi que la Draaf (Direction régionale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

S'en suivent des plans de surveillance.

2 Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Le ministère comprend :

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : DGCCRF. Cette direction intervient au titre de la consommation pour vérifier la loyauté des transactions mais aussi sur le champ des contrôles sanitaires des denrées.

3 Le ministère des Solidarités et de la Santé

Dépendent du ministère les agences régionales de santé : ARS. Elles réalisent les enquêtes suite à des déclarations de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) et le suivi de la qualité des eaux de consommation.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance	Ministère des Solidarités et de la Santé
- Avis de l'**ANSES** - La **DGAL** Instruit et organise les plans de surveillance et de contrôles - **DD(CS)PP** et **DRAAF** sur le terrain	**DGCCRF** o Contrôle la loyauté des transactions o A compétence en matière de contrôle sanitaire des denrées	**ARS** Enquête relatives aux **TIAC**

Sources : journal L'Hôtellerie Restauration. N° 3759 – 13 novembre 2021. Article réalisé avec l'aide de la DGAL